

Séance du 25 mars 2025

L'an 2025 et le 25 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de VAUTRELLE Eva Maire.

Présents : Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : COUTANT Sophie, DENEUFCHÂTEL Karine, LAYAT Cloé, MONCUIT Jeannine, VALLOIS Anne-Sophie, MM : BEAUJET Julien, CHAMPION Robin, DOURY Kévin, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick, ROSET José, VALLOIS Jean-François

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

Date de la convocation : 20/03/2025

Date d'affichage : 20/03/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture d'Eprenay

le : 28/03/2025

et publication ou notification du : 28/03/2025

A été nommé(e) secrétaire :

Mme LAYAT Chloé

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Demande de subvention AESN - Gestion des eaux pluviales parking parc Lefranc - 2025_D0016

- Demande de subvention Région - Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population pour un aménagement durable des territoires - 2025_D0017

- Demande de subvention Fonds Vert - Accélérer la transition écologique dans les territoires - 2025_D0018

- Exonération en faveur des logements acquis et améliorés au moyen d'une aide financière de l'ANAH par des personnes physiques - 2025_D0019

- Exonération en faveur des médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires - 2025_D0020

Demande de subvention AESN - Gestion des eaux pluviales parking parc Lefranc - réf : 2025_D0016

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet sur l'exercice 2025 de projet sur le parking et parc Lefranc avec la gestion des eaux pluviales urbaines.

En effet, les objectifs étant de réduire les effets du réchauffement climatique en coeur de village urbain et minéralisé, il est envisagé de procéder à la récupération des eaux de pluie du parking Lefranc pour opérer l'alimentation de la future mare dans le parc Lefranc.

Son coût est estimé à 124 139.00 euros HT.

Afin de mettre en action ce projet, Madame le Maire propose de solliciter une aide financière de l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie) dans le cadre de la "Gestion des eaux pluviales urbaines" pour la réalisation de cette opération.

La demande de subvention concernerait le projet d'aménagement du parking et parc de l'église, qui prévoit la gestion des eaux pluviales par récupération des eaux de pluie et réorientation vers la future mare qui serait en création dans le parc en contre-bas du parking.

Le montant du devis s'élève à hauteur de 124 139 euros HT, soit 148 967 euros TTC.

La subvention accordée par l'AESN pourrait correspondre à 40 % des dépenses HT effectivement réalisées.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- accepte le projet
- décide sa réalisation sur 2025
- sollicite une aide financière de l'agence de l'Eau AESN dans le cadre de "Gestion des eaux pluviales urbaines" pour la réalisation de cette opération
- adopte le plan de financement suivant :

Le calcul des subventions sollicitées est réalisé sur le montant HT de l'estimatif :

Fonds propres :	24 828.00 euros
Subvention AESN :	49 656.00 euros
Subvention Fonds vert :	24 827.00 euros
Subvention Région :	24 827.00 euros

soit 40 % du montant estimé HT des travaux,

Séance du 25 mars 2025 (suite)

Montant total des travaux : 124 139 euros HT, soit 148 967 euros TTC.

SIRET de la Commune = 21510044700014

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention Région - Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population pour un aménagement durable des territoires - réf : 2025_D0017

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet sur l'exercice 2025 de projet sur le parking et parc Lefranc avec la gestion des eaux pluviales urbaines. En effet, les objectifs étant de réduire les effets du réchauffement climatique en coeur de village urbain et minéralisé, il est envisagé de procéder à la récupération des eaux de pluie du parking Lefranc pour opérer l'alimentation de la future mare dans le parc Lefranc.

Son coût est estimé à 124 139.00 euros HT.

Afin de mettre en action ce projet, Madame le Maire propose de solliciter une aide financière auprès de la Région dans le cadre du "Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population pour un aménagement durable des territoires" pour la réalisation de cette opération.

La demande de subvention concernerait le projet d'aménagement du parking et parc de l'église, qui prévoit la gestion des eaux pluviales par récupération des eaux de pluie et réorientation vers la création d'une mare dans le parc en contre-bas du parking, ainsi qu'une végétalisation du parking.

Les montants des devis de terre végétale, de plantation d'arbres, d'arbustes, engazonnement, gestion des eaux pluviales, mare, tyrolienne.. s'élèvent à hauteur de 124 139 euros HT, soit 148 967 euros TTC.

La subvention accordée par la Région pourrait correspondre à 20 % des dépenses effectivement réalisées.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- accepte le projet
- décide sa réalisation sur 2025
- sollicite une aide financière de la Région dans le cadre de "Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population pour un aménagement

durable des territoires" pour la réalisation de cette opération

- adopte le plan de financement suivant :

Le calcul des subventions sollicitées est réalisé sur le montant HT de l'estimatif :

Fonds propres :	24 828.00 euros
Subvention AESN :	49 656.00 euros
Subvention Fonds vert :	24 827.00 euros
Subvention Région :	24 827.00 euros

soit 20 % du montant estimé HT des travaux,

Montant total des travaux : 124 139 euros HT, soit 148 967 euros TTC.

SIRET de la Commune = 21510044700014

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention Fonds Vert - Accélérer la transition écologique dans les territoires -réf : 2025_D0018

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet sur l'exercice 2025 de projet sur le parking et parc Lefranc avec la gestion des eaux pluviales urbaines. En effet, les objectifs étant de réduire les effets du réchauffement climatique en coeur de village urbain et minéralisé, il est envisagé de procéder à la récupération des eaux de pluie du parking Lefranc pour opérer l'alimentation de la future mare dans le parc Lefranc.

Son coût est estimé à 124 139.00 euros HT.

Afin de mettre en action ce projet, Madame le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du Fonds Vert dans le cadre de l'aide "Accélérer la transition écologique dans les territoires" pour la réalisation de cette opération.

La demande de subvention concernerait le projet d'aménagement du parking et parc de l'église, qui prévoit la gestion des eaux pluviales par récupération des eaux de pluie et réorientation vers la création d'une mare dans le parc en contre-bas du parking, ainsi qu'une végétalisation du parking.

Le montant du devis de terre végétale, de plantation d'arbres, d'arbustes, engazonnement, gestion des eaux pluviales, mare, tyrolienne.. s'élève à 124 139 euros HT, soit 148 967 euros TTC.

Séance du 25 mars 2025 (suite)

La subvention accordée par le Fonds Vert pourrait correspondre à 20 % des dépenses effectivement réalisées.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- accepte le projet
- décide sa réalisation sur 2025
- sollicite une aide financière du Fonds Vert dans le cadre de l'aide "Accélérer la transition écologique dans les territoires" pour la réalisation de cette opération
- adopte le plan de financement suivant :

Le calcul des subventions sollicitées est réalisé sur le montant HT de l'estimatif :

Fonds propres :	24 828.00 euros
Subvention AESN :	49 656.00 euros
Subvention Fonds vert :	24 827.00 euros
Subvention Région :	24 827.00 euros

soit 20 % du montant estimé HT des travaux,

Montant total des travaux : 124 139 euros HT, soit 148 967 euros TTC.

SIRET de la Commune = 21510044700014

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Exonération en faveur des médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires -réf : 2025_D0020

Madame le Maire de Bergères-les-Vertus expose les dispositions de l'article 1464 D du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, les médecins, auxiliaires médicaux ou vétérinaires, pour une durée qui ne peut être ni inférieure à deux ans ni supérieure à cinq ans, à compter de l'année suivant celle de leur établissement. Il précise que la décision du conseil peut concerner une, plusieurs ou l'ensemble des catégories de praticiens concernés.

Vu l'article 1464 D du code général des impôts, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Décide d'exonérer de cotisation foncière des entreprises : les médecins, les auxiliaires médicaux, les vétérinaires. Fixe la durée de l'exonération à 5 ans, Charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Régularisation pendant achat parcelle D1488, rue des Berceaux - réf : 2025_D0021

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'en raison de la vente actuelle du terrain Rue des Berceaux appartenant à la famille SAVRY, le notaire Maître MARSAN informe la Commune qu'une régularisation de la bande de terrain cadastrée D 1488 et située Rue des Berceaux est possible, les actes étant en cours de signature concernant une vente du terrain principal.

La vente proposée par Maître MARSAN au profit de la Commune de BERGERES-LES-VERTUS est la suivante : vente de la, parcelle D 1488 sise à BERGERES LES VERTUS, Rue des Berceaux, en nature de trottoir, moyennant le prix symbolique de 1 euro. Cette vente sera reçue par Maître JérémY MARSAN, Notaire à VERTUS - BLANCS COTEAUX. Les frais d'acte seront à la charge de la Commune. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer les documents afférents à cette vente.

SIRET de la Commune : 21510044700014

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Devis terrain de pétanque -réf : 2025_D0022

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de l'aménagement d'un terrain de pétanque au niveau du City parc. Le devis retenu est celui de Fontaine-Doyen d'un montant de 6 625.97 euros HT soit 7 951.16 euros TTC.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Madame le Maire propose la date du 30 avril 2025 à 14h30 pour l'inauguration de l'application numérique relative au Mont-Aimé

- une session Broyage sera proposée aux habitants de Bergères-les-Vertus le samedi 5 avril 2025, à cette occasion, du broyat pourra être mis à disposition

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 28/03/2025
Le Maire, Eva VAUTRELLE